

**EPREUVES DE LANGUES VIVANTES AU BACCALAUREAT :
MORATOIRE EN 2013 ET ABANDON DU CONTROLE EN COURS DE FORMATION**

Motion présentée par la liste Syndicale SNES-FSU et SUD Education au CA du 18 décembre 2012

Une réforme des épreuves de langues vivantes, imposée par le gouvernement antérieur, et entérinée par le gouvernement actuel, doit être appliquée à la session 2013 du baccalauréat.

Les modalités sont les suivantes : en plus de l'épreuve écrite en fin d'année scolaire, presque tous les élèves devront désormais passer deux épreuves orales, l'une de compréhension (audition d'un texte et compte-rendu en français), l'autre d'expression orale sur l'une des quatre notions inscrites au programme.

Le principe des évaluations orales et écrites trouve l'assentiment des enseignants de langues vivantes. Mais les modalités des nouvelles épreuves ne sont pas satisfaisantes. En effet, l'intégralité de l'organisation des épreuves orales est placée sous la responsabilité du professeur, qui doit organiser au sein de sa classe les examens « dans le cadre normal du cours », durant le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre. Ce contrôle « en cours de formation » (CCF) pose de nombreux problèmes:

- **L'égalité des élèves devant l'examen n'est plus assurée:** les sujets choisis et le mode d'organisation relèveront de la seule responsabilité des examinateurs locaux et non plus d'épreuves cadrées nationalement, la date pouvant varier d'un établissement à l'autre de plusieurs mois,

- **L'anonymat des élèves n'est plus respecté** puisque ce sont les enseignants de la classe ou de l'établissement qui se chargeront d'examiner leurs élèves.

-**Le volume d'heures d'interrogation orale désorganisera considérablement le travail** avec les élèves dans les classes et les établissements, privant notamment les élèves de 2^{de}, de 1^{ère} et de terminale de nombreuses heures de cours, alors même qu'il n'y a plus que deux heures hebdomadaires de LV pour la plupart des élèves de Terminale.

- **Les enseignants se sentent démunis face au contenu imprécis et aux modalités confuses d'épreuves** qu'ils découvrent à peine au moment où ils doivent y préparer leurs élèves. Leur préparation et l'organisation de ces épreuves en cours d'année scolaire alourdira la charge de travail des enseignants et des équipes administratives.

- **Pour ces raisons l'AG des personnels du 4 décembre en présence de nombreux collègues de langues s'est notamment exprimé pour un boycott de la 1^{ère} épreuve en février et son report au 3^{ème} trimestre.**
- **Pour autant, nous demandons un moratoire national sur cette réforme pour l'année 2013, afin de donner le temps d'une véritable négociation sur les épreuves de langues vivantes au baccalauréat.**
- **Nous demandons l'abandon immédiat du CCF dans les épreuves des langues vivantes et réaffirmons que le baccalauréat doit rester un examen anonyme et national.**

Motion Copsy :

Le Ministre vient de publier son projet de loi d'orientation pour l'école où apparaissent ses propositions pour l'avenir du service public d'orientation de l'Education Nationale.

Elles sont inacceptables !

- Transfert des Centres d'information et d'orientation (CIO) aux régions, entraînant la disparition du service public d'orientation de l'Education nationale , au détriment du public scolaire et de l'égalité sur tout le territoire.
- Invention d'un nouveau type de conseiller d'orientation-psychologue, dépendant de l'EN le matin et de la Région l'après midi ! Double tutelle, double travail et écartèlement garanti !

Nous exigeons l'abandon de ces propositions, le maintien du réseau des CIO au sein de l'Education Nationale, du statut de fonctionnaire de l'Education Nationale pour les conseillers d'orientation-psychologues et les DCIO, le respect de missions et de conditions d'exercice identiques sur tout le territoire, au service des jeunes, des parents et des équipes d'établissements.

Motion relative à la refonte de la tarification de la restauration scolaire (élèves et commensaux) à compter du 1er janvier 2013

Le Conseil d'Administration de la cité Jean Renoir, réuni ce mardi 18 décembre 2012, s'accorde à porter une appréciation critique quant à la refonte de la tarification de la restauration scolaire décidée par le Département :

Certes, la mise en œuvre de cette décision semble guidée par un réel souci de justice sociale (progressivité de la tarification, gel de la hausse des prix pour les trois premières classes), il n'en reste pas moins qu'une majorité de familles s'apprête à subir une augmentation des tarifs de la restauration scolaire aussi inédite que douloureuse dans le contexte économique et social actuel.

Le calendrier d'application - 1er janvier 2013 - est en lui-même un facteur aggravant : par son absence de progressivité, la réforme prend de court les familles puisque, à l'heure des inscriptions - c'est à dire à l'automne dernier – elles ne pouvaient anticiper une telle hausse des tarifs.

Le Conseil d'Administration de la cité Jean Renoir déplore donc cette refonte de la tarification de la restauration scolaire et demande au Conseil Général de revoir celle-ci.

Motion contre la suppression d' une 1^{ière} ST2S

Nous avons appris avec stupeur le projet de fermeture d'une classe de première ST2S dans notre établissement pour la rentrée prochaine.

L'ensemble des personnels enseignants et d'éducation du Lycée Jean Renoir, réunis en assemblée générale le 18 décembre 2012, tient à manifester son opposition à ce projet et sa détermination à se battre pour conserver les deux classes d'une série ST2S dynamique et qui porte nos élèves vers la réussite.

Les enseignants et personnels du Lycée Jean Renoir a demandé au Recteur de l' Académie de Créteil une audience dans les meilleurs délais et attendent une prise en compte de leurs demandes pour conserver les conditions d'enseignement auxquelles ont droit les élèves de notre établissement et qui assurent leur réussite. Ils seront très nombreux à se mobiliser lors d'une journée d'action le jeudi 10 janvier 2013 en l'absence d'une réponse satisfaisante d'ici là.